Le CESE acte plusieurs nouveautés dans sa gouvernance

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 08/06/2026

Réuni en séance plénière le 10 juin, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a entériné plusieurs modifications de son règlement intérieur. Elles visent à adapter son organisation et ses méthodes de travail aux transformations engagées depuis le début de la nouvelle mandature et à renforcer son rôle de troisième assemblée constitutionnelle, en prise avec les attentes de la société.

Le CESE franchit une étape clé dans sa gouvernance et sa transformation

Après la séance du 20 mai 2026 élisant Claire Thoury à sa présidence, le CESE a poursuivi le 10 juin son installation en adoptant son nouveau règlement intérieur et en finalisant l'organisation de sa gouvernance avec une meilleure représentation de ses organisations membres. Le règlement intérieur clarifie son fonctionnement et fluidifie les méthodes de travail afin de permettre aux membres de remplir pleinement leurs missions au service du dialogue entre la société civile organisée, les citoyennes et les citoyens et les pouvoirs publics.

Le règlement intérieur

Le CESE se donne ainsi les moyens de renforcer sa contribution au débat public en s’appuyant sur ce qui fait sa singularité : rassembler les organisations de la société civile, faire remonter les réalités du terrain et éclairer les grandes décisions collectives par l’expérience concrète de celles et ceux qui agissent au quotidien au service du pays.

> *« Depuis 2021, nous avons profondément fait évoluer le CESE, dans ses missions comme dans ses méthodes. Avec ce nouveau règlement intérieur, nous franchissons une étape supplémentaire. Nous sommes désormais prêts collectivement à ouvrir une nouvelle séquence de travail, que nous engagerons très prochainement avec la Conférence des numéros 1 des organisations syndicales et patronales, pour bâtir ensemble les priorités de la prochaine mandature »,* ***Claire Thoury, Présidente du CESE.***

Une gouvernance complétée

Afin de mieux représenter la diversité de la troisième assemblée, le nouveau règlement intérieur augmente le nombre de groupes de 18 à 21.

Trois nouveaux groupes créés :
- Groupe « Entreprises Elus CCI » présidé par Mme Nadine Hafidou ;
- Groupe « Les entrepreneurs avec la CPME et la CNPL » présidé par M. Stéphane Heit ;
- Groupe « Action pour la Cohésion des territoires » présidé par Mme Sanaa Saitouli.

Les 175 membres sont désormais répartis dans les groupes, qui ont élu leur présidence et vice-présidences.

Les Groupes

Le Bureau du CESE étayé :
Le CESE a également élu deux nouveaux vice-présidents au Bureau :
- M. Majid EL JARROUDI pour le groupe « Action pour la Cohésion des Territoires » avec 91 voix ;
- M. Luc SERVANT pour le groupe « Agriculture, Mer et Ruralités » avec 103 voix.

Ainsi que trois nouveaux secrétaires de Bureau :
- M. Pierre GOGUET pour le groupe « Entreprises Elus CCI » avec 125 voix ;
- M. Stéphane HEIT pour le groupe « Les entrepreneurs avec la CPME et la CNPL » avec 121 voix ;
- Mme Fabienne MUNOZ pour le groupe « Artisanat et professions libérales » avec 128 voix.

Le Bureau

De nouveaux périmètres d'action, deux nouvelles commissions, une nouvelle délégation dédiée aux droits des Enfants

Le règlement intérieur fait également évoluer l'organisation des commissions permanentes du CESE en adaptant leur périmètre pour renforcer la cohérence des travaux de l'institution. Une commission « **Activités économiques** » est créée ainsi qu'une commission "**Aménagement du territoire**" tandis que les enjeux européens et internationaux seront désormais intégrés de manière transversale dans l'ensemble des formations de travail.

Le CESE crée une troisième délégation permanente, consacrée **aux droits des Enfants,** qui permettra de mettre à l'agenda du CESE les sujets relatifs à l'enfance, la protection de l'enfance, les droits des enfants et plus largement la place des enfants dans la société.

Les formations de travail constituées

Le CESE a finalisé le mercredi 17 juin la composition de ses formations de travail : commissions permanentes et délégations. Il a été procédé à la répartition des 175 membres -qui peuvent intégrer plusieurs formations- et à l'élection de leurs présidences et vice-présidences afin de pouvoir lancer les premières réflexions et travaux. Chaque formation de travail se réunit une fois par

semaine.

Commissions permanentes	Présidente et Président	Vice-présidentes et Vice-présidents
Activités économiques	M. Olivier BEBIN	Mme Rachida LUKAU Mme Catherine LION
Affaires sociales et santé	M. Sébastien BUSIRIS	M. Gilles BONNEFOND Mme Ingrid CLÉMENT
Aménagement du territoire	M. Didier KLING	Mme Maud LELIÈVRE M. Christophe ROTH
Économie et finances	M. Éric CHEVÉE	M. Philippe BESSET Mme Pascaline KERHOAS
Éducation, culture et communication	Mme Bernadette GROISON	Mme Sanaa SAITOULI M. Alexis TORCHET
Environnement	Mme Julie MARSAUD	Mme Catherine GUERNIOU M. Julien MAST
Travail et emploi	Mme Patricia FERRAND	Mme Élisabeth TOMÉ-GERTHEINRICHS M. Fabrice MICHAUD

Délégations	Présidente et Président	Vice-présidentes et Vice-président
aux Droits des femmes et à l'égalité	Mme Manon ROUSSELOT-PAILLEY	Mme Eeva KATZ Mme Clémence HELFTER
aux Outre-mer	Mme Maymounati MOUSSA	Mme Nadine HAFIDOU Mme Sabine ROUX de BÉZIEUX
aux Droits des enfants	M. Pierre-Alain SARTHOU	Mme Dominique JOSEPH M. Antoine TEDESCO

© - copyright CESE - Novembre 2026